

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du samedi 29 août 2020 à 16h

Etaient présents :

Michel Talagrand, , Elyane Eschalier, Florinne Talagrand
Michel Mathiou, Nathalie Jalabert, Greta Godaert, Alix Thoa ,
Jocelyn Gelly et Roland Hours.

Pouvoir : Elyane Eschalier pour Isabelle Eschalier

Absents : Christophe Godelet

Secrétaire de séance : Roland Hours

Ordre du jour

- 1- Autorisation de poursuites données à la Trésorerie
- 2- Délégation du Conseil Municipal au Maire
- 3- Approbation de l'état d'assiettes des coupes de bois 2020
- 4- Consultation extension du périmètre Natura 2000 site B26
- 5- Désignation du délégué SDEA
- 6- Questions diverses

**Ce jour, le quorum étant atteint, à 16h précise, le maire déclare la
réunion du Conseil Municipal du *samedi 29 août 2020 à 16h ouverte.***

1 – Autorisation de poursuites données à la Trésorerie

Le Maire indique que les échanges avec la Trésorerie peuvent se faire en direct (téléphone, message Email) ...Il n'y a plus besoin de délibération .
Le Conseil vote à l'unanimité cette délibération

2 – Délégation du Conseil Municipal au Maire

Cette délibération porte sur les délégations du Conseil Municipal à donner au Maire de façon à faciliter la bonne marche de l'administration communale telles que

- La réalisation des emprunts prévus au budget ainsi que les opérations financières nécessaires .
- Prendre toutes les décisions concernant les marchés de travaux, de fournitures et de service (la préparation, la passation, l'exécution, le règlement...) qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant et lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Passer les contrats d'assurance
- Gérer les concessions du cimetière
- Intenter au nom de la commune des actions en justice
- Régler les conséquences des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communaux
- Réaliser les lignes de trésorerie
- Exercer au nom de la commune le droit de préemption

Le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil Municipal de l'utilisation de ces délégations

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité cette délibération

3 – Approbation de l'état d'assiettes des coupes de bois 2020)

Notre forêt communale de 215 ha est composée de plusieurs variétés de sapins. On y retrouve essentiellement des Douglas, des Aricios , des sapins Noir de Corse. Et le Maire explique :

- qu'une convention existe avec l'ONF (Office National des Forêts) pour assurer la maintenance des parcelles (débroussaillage...) et la coupe des arbres .
- qu'il a reçu un programme d'actions basé sur plusieurs années et qui indique la coupe prévue en 2020....dans le secteur de Fontpipi (au-dessus de Serrecourte) , une coupe de Sapins Douglas d'un volume estimé de 650 M3 et qui pourrait rapporter à la commune de 15 à 20 000 Euros si le programme se déroule normalement.

Après en avoir oui cette présentation e Conseil vote à l'unanimité cette délibération.

4 – Consultation extension du périmètre Natura 2000 site B26

Le Maire présente au Conseil le projet d'extension du périmètre Natura 2000 « *Massif du Tanargue , Sources de l'Ardèche et de la Borne* » sur le site B26

Les cartes 10/13 et 11/13 sont alors passées en revue de façon à bien noter les zones en rouge correspondant au nouveau périmètre du projet Natura à proximité de notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil passe au vote et on obtient :

- 1 vote favorable
- 1 vote abstention
- 7 votes contre

5 – Désignation du délégué au SDEA

Le Maire indique qu'il y a lieu de désigner le délégué SDEA et qu'il est candidat
Le Conseil accepte à l'unanimité cette décision et donc Michel Talagrand est le délégué SDEA de la commune

6 – Question diverses

- 1- Pourrait- on acheter une tronçonneuse avec rallonge télescopique de façon à éviter de grimper dans les arbreset les risques de chute !
>>>> cela a été envisagé ...pas encore exécuté mais reste à prévoir ... 1000€
- 2- Les travaux de restauration des toilettes publiques sont en cours
>>>> Ouic'est la raison pour laquelle elles sont « fermées »
- 3- L'éclairage public du Morin pourrait être fait avec une Applique Solaire... ce qui permet d'avoir un éclairage réduit la nuit et normal lorsqu'il détecte une présence
- 4- L'élevage de chiens au Moulin de Nally pose toujours de problèmes tels que
 - Des nuisances sonores
 - Des chiens errantsUne seconde pétition est en cours d'élaboration

La séance est levée vers 18 heures
Roland HOURS

